

Tragique accident de la circulation à Port-Gentil Un mort sur le boulevard Léon-Mba

J-P. A.
Port-Gentil/Gabon

UN compatriote a été la victime collatérale d'un tragique accident de la circulation qui s'est produit, dimanche dernier, à Port-Gentil, plus précisément sur le boulevard Léon-Mba.

En effet, Jean Baptiste Legala, Gabonais âgé de 46 ans, qui a eu le malheur de se retrouver au mauvais endroit au mauvais moment, a été mortellement fauché par un véhicule de couleur grise, immatriculé DP 746-AA, conduit par Claude Alban Intchoyemat Tchemandji. Selon divers témoignages concordants, le chauffeur de ladite automobile roulait dans le sens Cora Wood/carrefour



Photo : Jean Paulin Alligho

C'est après avoir endommagé cette barrière que la voiture a fauché mortellement Jean-Baptiste Legala.



Photo : Jean Paulin Alligho

L'état de la voiture après l'accident.

Léon-Mba. Parvenu au niveau du lycée Joseph Ambourou Avaro (LJAA), il perd brusquement la maîtrise du volant. L'automobile, dans sa course folle, effectuée alors une sortie de route, percute la barrière de protection d'une maison d'habita-

tion, avant de faucher Jean-Baptiste Legala qui, pourtant, marchait tranquillement très loin de la chaussée. Malgré la promptitude des secours, le malheureux piéton succombe sur le lieu du drame à ses graves blessures. Par contre, Gaël Yoya Mas-

sala, un passager de la voiture accidentée, est sorti indemne du choc. Il a tout de même été conduit dans une unité sanitaire de la place pour un contrôle. L'examen de radiologie confirme que son état de santé ne présente aucun

danger. Un autre occupant du même véhicule, qui n'a malheureusement pas été identifié, a dit ressentir une douleur interne au niveau du cou. Mais, les examens médicaux subis par celui-ci le mettent hors de danger. Il en est de même pour

l'auteur de cet accident mortel de la circulation. Pour plusieurs observateurs, l'excès de vitesse en serait la cause. Toutefois, seule l'enquête diligentée par les services compétents situera les responsabilités de cet énième drame qui vient d'endeuiller une famille.

Viol sur mineure de moins de 15 ans au village Ebomane, dans le département du Haut-Ntem

Le tonton aurait abusé sexuellement de sa nièce mineure

SCOM
Oyem/Gabon

LES gendarmes de la brigade de Minvoul, chef-lieu du département du Haut-Ntem, ont récemment mis aux arrêts Ghislain Essono Ntoutoume, Gabonais, 45 ans et sans emploi. Celui-ci se serait rendu auteur d'un viol sur sa propre nièce, A.D.M., une mineure de 13 ans.

L'agresseur sexuel présumé a été déferé, il y a quelques jours, devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, où un juge d'instruction, après l'avoir auditionné, l'a écroué à la prison centrale pour viol sur mineure de moins de 15 ans. Les faits se sont produits nuitamment



Photo : Chris OYAME

Les faits se sont produits à Ebomane.

dans le regroupement de villages Ebomane, situé aux portes de la commune de Minvoul. Une source policière proche du dossier rapporte que le jour de la commission des faits, Ghislain Essono Ntoutoume, qui se déplace régulièrement en moto, rend visite à sa famille à Minvoul. Lorsqu'il décide

de rentrer chez lui à Ebomane, ses hôtes lui demandent de déposer sa nièce A.D.M. à Envormbile, village situé à quelques kilomètres du sien. L'oncle accepte volontiers. Sauf qu'au lieu de rallier directement Envormbile, Ghislain Essono Ntoutoume décide plutôt de marquer un arrêt dans son village. Une fois sur



Photo : SCOM/L'Union

Le délinquant sexuel présumé attend son procès à la prison centrale d'Oyem.

place, il propose à sa petite nièce de passer un petit temps à son domicile, avant de reprendre la route. Malheureusement pour la petite fille, ce moment de répit se serait transformé en véritable calvaire pour elle. Et pour cause ! Son oncle l'aurait contrainte à avoir des relations sexuelles avec lui. **MANDAT DE DÉPÔT** • La

mésaventure d'A.D.M. aurait duré 48 heures. « *Ce que le mis en cause ignorait, c'est qu'une voisine observait de près ses errements. C'est cette dernière qui a vendu la mèche à la mère de l'enfant* », révèle une source judiciaire. Une fois au courant de la situation, la génitrice de la jeune victime dépose immédiatement une plainte

à la brigade de gendarmerie de Minvoul contre Ghislain Essono Ntoutoume pour viol sur mineure de moins de 15 ans. Le délinquant sexuel présumé est aussitôt interpellé, puis conduit au poste pour les nécessités d'enquête. Le « *tonton violeur* » aurait reconnu les faits à lui imputés lors de l'interrogatoire à la brigade de gendarmerie. Une fois l'enquête préliminaire bouclée, le mis en cause a été présenté devant le parquet du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, quatre jours plus tard. Après audition, le magistrat-instructeur a retenu contre lui le chef d'inculpation de viol sur mineure de moins de 15 ans. Ghislain Essono Ntoutoume médite actuellement sur son sort à la prison centrale d'Oyem, en attendant son procès.

Mort d'une Congolaise très malade et sans ressources

Elle décède devant l'ambassade de son pays à Libreville

JNE
Libreville/Gabon

UNE indigente, originaire de la République démocratique du Congo (RDC), a trouvé la mort, lundi après-midi, devant l'ambassade de son pays à Libreville où elle avait élu domicile depuis quelques jours.

Les témoignages recueillis sur place renseignent que

cette personne, très malade, était démunie et sans ressources. Or, sa nièce, chez qui elle vivait jusque-là, ne parvenait plus à supporter la facture très lourde, inhérente à ses soins de santé. En désespoir de cause, la malade, dont l'identité ne nous a pas été communiquée, a donc cru faire preuve de bon sens en investissant la chancellerie de l'ambassade de la RDC, au quartier Batterie IV, où elle

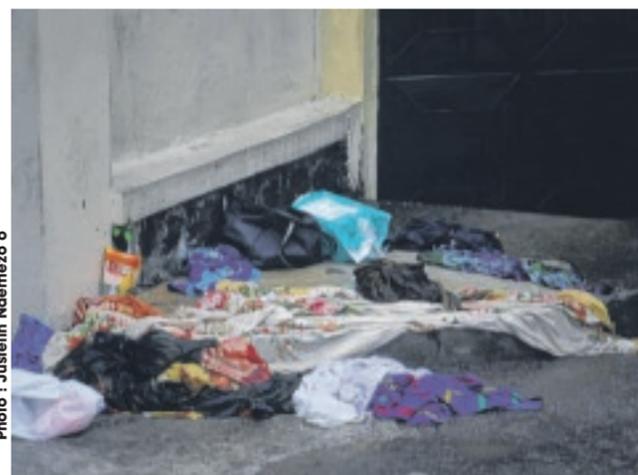


Photo : Justelin Ndemezo

s'est aménagée une place devant le portillon, espérant, certainement, que les autorités de son pays allaient trouver une solution à sa situation d'extrême urgence. « *Très malade, cette femme squattait les lieux depuis le week-end et elle est morte*

Les effets de l'indigente sont encore visibles là où elle est décédée devant l'ambassade de son pays à Libreville.

lundi à 15 heures », a soutenu un témoin. Approché, hier matin, pour recueillir le point de vue de l'ambassade par rapport à cette situation, un responsable congolais, après nous avoir fait patienter en salle d'attente pendant un quart d'heure, a envoyé un collaborateur pour nous dire qu'il ne souhaite pas s'exprimer sur le sujet pour l'instant, évoquant un emploi du temps chargé.